

# LOUEZ VOTRE MOBIL-HOME LE STATUT LMNPNP



Si vous êtes en recherche d'un **revenu complémentaire**, un moyen de payer les charges liées à votre résidence de loisirs (loyer de la parcelle, électricité, eau...) alors le statut de **Loueur Meublé Non Professionnel** peut être fait pour vous !

## 2 CONDITIONS À RESPECTER



Recettes locatives

< 23 000 € / an

et/ou



< 50% du total des  
revenus de votre  
foyer fiscal



## 1 EQUIPEMENT ADAPTE DANS VOTRE MOBIL-HOME

Louer votre mobil-home doit se faire dans le respect de la législation en vigueur ce qui nécessite de fournir à vos locataires un équipement minimum pour occuper les lieux dans des conditions de vie "décentes" ; literie en bon état, ustensiles de cuisine, plaque de cuisson, volets ou rideaux...

## Quelle fiscalité pour mes revenus locatifs ?

### REGIME MICRO-BIC

Abattement 50%  
TVA non déductible  
Prélèvements sociaux  
(CSG, RDS, Solidarité)  
Dépenses non  
déductibles



### REGIME REEL SIMPLIFIE

Amortissement possible  
TVA récupérable  
Déductibilité des  
dépenses et charges



Vous souhaitez en savoir plus ? Rencontrons-nous pour en discuter !  
Contactez-nous sur [mobilaquitaine33@gmail.com](mailto:mobilaquitaine33@gmail.com)